



## Dossier

# LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ DU PATRIMOINE : PREMIÈRES ANALYSES

Suppression du bouclier fiscal et modification de l'ISF <i>Par Philippe Neau-Leduc, Pascal Julien Saint-Amand, Christine Valence-Sourdille, Jean-François Desbuquois, Martine Blanck-Dap</i> .....	46
Les droits de succession <i>Par Philippe Neau-Leduc, Christine Valence-Sourdille, Jean-François Desbuquois et Marc Iwanenko</i> .....	53
L'exit tax <i>Par Philippe Neau-Leduc, Gauthier Blanluet, Cécile Louis-Lucas et Franck Le Mentec</i> .....	56
L'assurance-vie <i>Par Michel Leroy, Philippe Luttmann, Marc Iwanenko, Silvestre Tandeau de Marsac et Philippe Baillot</i> .....	63

On trouvera ci-après les premières analyses du texte définitif de la réforme de la fiscalité du patrimoine. Elles ont été élaborées en deux temps. Le 20 mai 2011, le Master II « Ingénierie Juridique et Fiscale du Patrimoine » de l'École de droit de la Sorbonne de l'Université Paris I et la Fédération nationale Droit du patrimoine (FNDP) ont organisé, au Tribunal de commerce de Paris, un colloque dédié à l'examen du projet de loi de finances rectificative, qui venait d'être adopté en Conseil des ministres et déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale. Puis, au vu des modifications apportées au cours de travaux parlementaires qui se sont achevés le 6 juillet 2011, les différents intervenants ont rectifié et complété, dans leurs contributions, ce qui avait lieu de l'être.

Sont, ainsi, présentés l'ensemble des changements introduits par le dispositif

considéré dans les éléments de la fiscalité du patrimoine ou des revenus qu'il affecte, parfois substantiellement. Sont également envisagés les insuffisances, les incertitudes, les possibles effets pervers ou les incohérences d'une réforme aussi ambitieuse que parcellaire, dont l'élaboration a parfois été si proche de l'improvisation – d'autres fois du tour de passe-passe (le fameux génie législatif français que le monde entier nous envie) – que ce n'est qu'avec sa première mise en œuvre qu'elle va se dévoiler ...

Thierry Revet  
Professeur à l'Université  
Panthéon-Sorbonne (Paris I)  
Directeur du Master II « Ingénierie Juridique  
et Fiscale du Patrimoine »  
Trésorier de la FNDP